

AM N° PM/2026/149

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'occuper le domaine public aux Jardins du Théâtre, rue de la Liberté (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE à l'occasion d'un concert spécial Jean-Jacques Goldman ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le domaine public sera occupé au niveau des Jardins du Théâtre à l'occasion du concert Jean-Jacques Goldman dans le cadre de la Fête de la Musique. Cette mesure prendra effet le samedi 20 juin 2026 à partir de 21 heures jusqu'à 23 heures.

Article 2 : Des barrières seront installées la veille par les services techniques afin de prévenir la population et le présent arrêté sera affiché.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

**-Mme. la Commandante de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
-Aux archives municipales,
-La Police Municipale,**



Fait à SAINGHIN-EN-WEPPE, le 26 mai 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

